

Déclaration sur l'honneur

(Article 32 bis de l'Instruction générale du Bureau)

à retourner au Secrétariat général de l'Assemblée et de la Présidence
– Bureau 6448 ou à sgap@assemblee-nationale.fr -

au plus tard le 31 janvier 2017

Je soussigné(e) Buglié Alain

Député(e) de la 2^e circonscription de Dordogne

atteste sur l'honneur avoir utilisé l'indemnité représentative de frais de mandat
au cours de l'année 2016 conformément aux règles établies par le Bureau.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Signature

